

Département du Morbihan  
 Commune du HEZO  
 56450

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 3 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 11

Présents : 10

Votants : 11

**Présents** :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Marie BOURGAIN, Pascale MEYER, Nicolas DESCHAMPS, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Philippe MAES.

**Absent excusé** : Fabien PLAUD

**Pouvoir** : Fabien PLAUD a donné pouvoir à Guy DERBOIS

**Secrétaire de séance** : Nicolas DESCHAMPS

**N°30/2021 – Décision Modificative n°01/2021 du budget principal**

La Commune du HEZO,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5216-5

Considérant que l'obligation d'amortissement des subventions d'équipement versées nécessite l'écriture d'opérations d'ordre par rapport au budget initial.

Considérant que des charges de personnel imprévues nécessitent d'utiliser une partie des crédits votés au chapitre 022.

Considérant que ces dépenses n'étaient pas prévues ou insuffisantes lors de l'élaboration du budget, il est nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>022- Dépenses imprévues</b>	6 824 €			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>	12 183 €			
<b>64118 – Autres indemnités</b>		6 300 €		
<b>6811 – Dotation aux amortissements</b>		12 183 €		
<b>739211 – Attribution de compensation</b>		524 €		
<b>TOTAL</b>	<b>19 007 €</b>	<b>19 007 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>			12 183 €	
<b>28042 – Subventions d'équipement versées</b>				2 800 €
<b>28046 – Attribution de compensation</b>				9 383 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>12 183 €</b>	<b>12 183 €</b>

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le

ID : 056-215600842-20211207-CM2021\_30-DE

Après en en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 11 voix pour :**

- D'approuver la décision modificative n°01/2021 du budget principal telle que présentée
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, **Guy DERBOIS**

